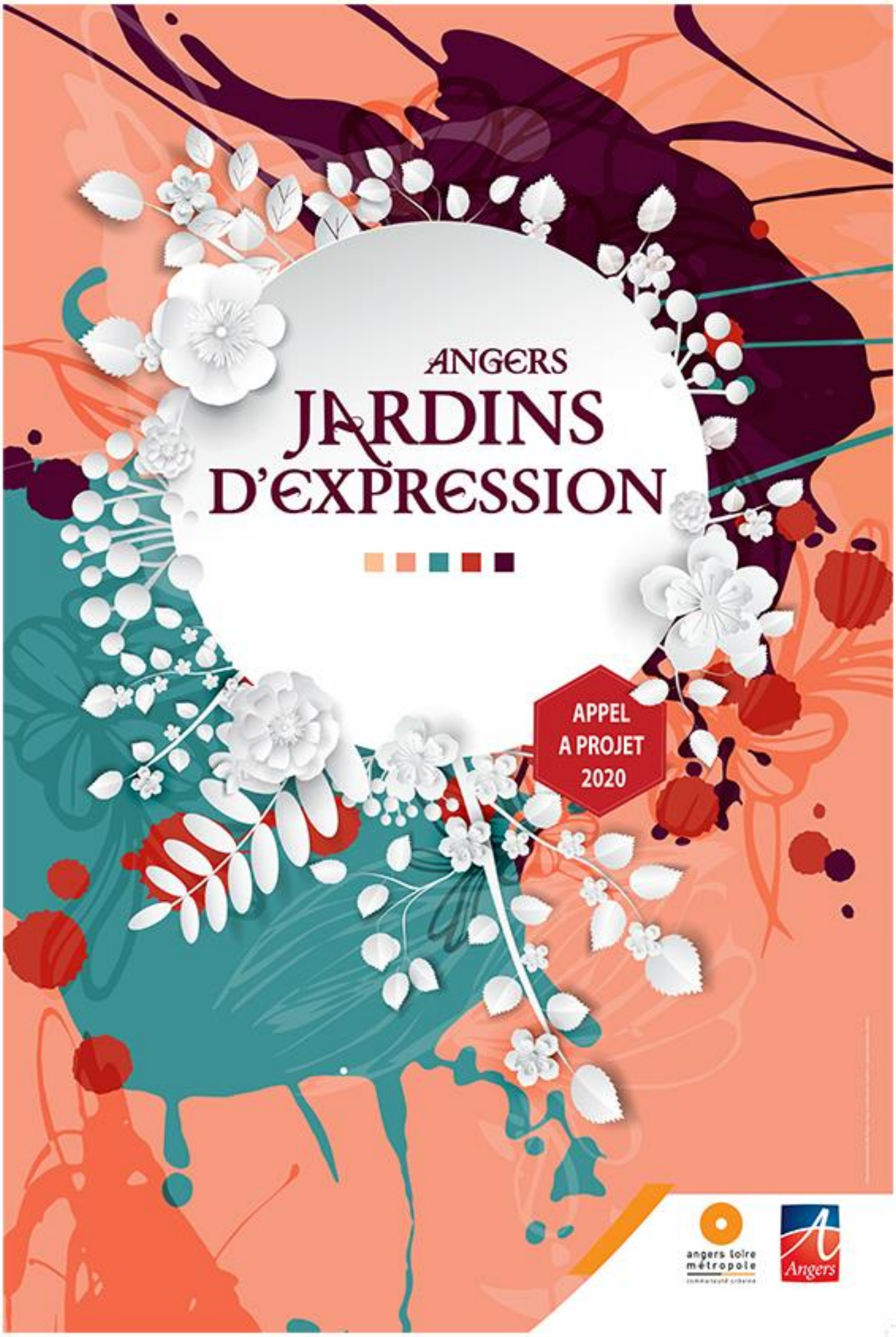
ANGERS
JARDINS
D'EXPRESSION
APPEL
A PROJET
2020
angers loire
métropole
Angers

Sommaire

Le Territoire Angevin, pôle végétal à vocation mondiale	p. 3
Avant-propos	p. 4
Thématique 2020 :	p. 5
Le concours Jardins d'expression	p. 6
Catégorie 1 : les enfants	p. 7
Catégorie 2 : les étudiants	p. 18
Remerciements	p. 31
Grandes étapes du concours	p. 32

Le Territoire Angevin, Pôle végétal à vocation mondiale

Aujourd'hui, la région angevine représente une concentration unique en France, voire en Europe, en termes de diversité de productions, de recherche et d'enseignement supérieur sur le végétal. Cette combinaison a d'ailleurs valu au pôle du végétal, Végépolys, d'être reconnu en 2005, pôle de compétitivité à vocation mondiale.

Un environnement privilégié

Plus de 5.000 hectares d'espaces naturels remarquables sur l'ensemble du territoire dont 5 grands parcs communautaires représentant plus de 300 ha de nature, 60 km de circuit « Loire à vélo » et « vélo Francette », 350 km de sentiers pédestres, 550 ha d'espaces verts publics à Angers.

Une expertise reconnue et sollicitée

- Angers Loire Métropole et Angers, cofondatrices et adhérentes de l'association Plante et Cité
- La participation à des projets européens sur le végétal en ville notamment le projet Parkatlantic (comparaison des politiques de 5 territoires européens en matière d'espaces verts publics)
- 6 espaces verts labellisés « EcoJardin » : le parc des Ardoisières, le parc des Sablières, le parc du Lac de Maine, le parc de Balzac, le parc du Hutreau, les parcs Saint- Nicolas font partie des premiers parcs de France à recevoir le label EcoJardin. Ce label a pour but de distinguer les pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion des espaces verts
- Un arboretum et des collections botaniques de notoriété internationale.

Angers Loire Métropole et Angers sont largement investies dans le domaine du végétal notamment avec la création et la gestion d'espaces paysagers, le tourisme, la préservation de la biodiversité (gestion écologique des espaces, préservation des espèces, sensibilisation des habitants…).

Chiffres clés en Pays de la Loire

- Une diversité de filières rassemblées sous l'égide de Végépolys : l'horticulture ornementale, le maraîchage, les semences, l'arboriculture, la viticulture, les plantes médicinales et aromatiques, les champignons, le cidre et toutes les entreprises en amont et en aval de ces filières.
- 30.000 salariés
- 4.500 entreprises
- 450 chercheurs
- 25 formations supérieures en sciences du végétal (bac+2 à bac+8)
- 2.500 étudiants
- Le premier pôle de formation français, un environnement scientifique performant, de nombreuses structures de recherche (l'Institut de recherche en horticulture et semence, INRA, Université d'Angers, Agrocampus Ouest…), lieu d'accueil de salons et de colloques internationaux, un office européen (Office Communautaire des Variétés Végétales) unique en Europe installé à Angers

Avant-propos

Pour la 7ème année consécutive, Angers Loire Métropole et Angers renouvellent l'appel à projet « Jardins d'expression » auprès des étudiants des établissements d'enseignement liés au végétal, au paysage, à l'art et au design, ainsi qu'aux enfants des écoles du territoire. Ce projet répond aux politiques publiques : touristiques, espaces verts, économie et éducation.

Cet appel à projet a pour finalité :

D'encourager, soutenir et mettre en lumière :
- les différents établissements d'enseignement secondaire liés au végétal, au paysage, à l'art et au design présents sur le territoire afin d'amener d'autres jeunes à découvrir les nombreuses formations universitaires présentes sur le territoire ;
- la collaboration avec les entreprises professionnelles prônant l'innovation variétale,
- les professionnels de l'horticulture ;
- les plus jeunes afin de les sensibiliser par la pédagogie à développer leur créativité.

De valoriser :
- le patrimoine et l'innovation végétale qui naît sur le territoire ;
- les talents du territoire ;
- les pratiques respectueuses de l'environnement dans le jardin ;
- la vocation végétale du territoire par le biais de différents langages artistiques.

Origine du projet « Jardins d'expression »

En 2012-2013, à l'occasion de la restauration du potager du domaine de Pignerolle, parc communautaire, une réflexion s'est engagée quant au devenir de cet espace.

Angers Loire Métropole et Angers collaborent depuis de nombreuses années avec les étudiants et professeurs des établissements d'enseignement secondaire liés au végétal et les entreprises du secteur. À l'écoute des professeurs et directeurs d'établissements professionnels, **l'idée était de proposer aux étudiants un exercice pratique de conception et d'aménagements paysagers avec des exigences** de collaborations interdisciplinaires entre établissements aux compétences diverses.

Angers Loire Métropole et Angers suivent la gestion des projets, facilitant dialogue et fluidité entre les candidats issus de cultures et secteurs différents.

Les étudiants, par leur sensibilité, leur compétence, proposent à travers leurs créations des angles de vue inédits. Ces jeunes de niveau bac pro, BTS à bac+5 seront les futurs professionnels du territoire.
Les deux collectivités cherchent depuis plusieurs années à valoriser le végétal auprès du public angevin et touristique.

Jardins d'expression est un événement prometteur qui attire chaque année en moyenne 35.000 visiteurs.

Thématique 2020

Pour sa 8ème édition, c'est le thème « Le jardin, c'est la santé » qui sera à l'honneur

Les bénéfices des espaces de nature sur la santé des habitants et usagers sont reconnus au niveau national et international et ne sont plus à démontrer.

Les étudiants et les écoliers sont donc invités à s'associer pour partager leur regard sur **ce thème** dans le jardin avec des artistes plasticiens, photographes, vidéastes, créateurs sonores, paysagistes, designers, architectes, entreprises spécialisées etc...

Les étudiants et les écoliers doivent s'inspirer de cette thématique pour construire leur dossier de candidature et faire preuve d'innovation.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée

- **au 20 décembre 2019 inclus (catégorie Enfants)**
- **au 31 décembre 2019 inclus (catégorie Etudiants)**

Rappel : ne peuvent candidater que les structures présentes sur le territoire d'Angers et de son agglomération.

Le concours 2020 Jardins d'expression

Cet événement a pour but de faire émerger un sentiment d'appartenance au pôle du végétal et participe à un tissage des liens entre les habitants et les visiteurs / touristes du territoire. Il est l'occasion d'échanger, de partager entre personnes issues d'horizons différents.

Promotion touristique : cet événement participe à la promotion du territoire.

Valorisation du patrimoine végétal et des innovations autour du végétal, à travers des thématiques comme l'écologie, le jardinage écologique, la découverte du patrimoine existant ou la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Appropriation par les Angevins : permettre aux visiteurs et candidats angevins de devenir ambassadeurs de leur territoire à travers la découverte du végétal, vraie richesse du territoire, découvrir des activités culturelles scientifiques, économiques et créatives.

Pédagogie pour conduire les participants à développer leur créativité dans la transversalité, en explorant les correspondances entre l'art des jardins, les différents langages artistiques et la culture scientifique.

Faire découvrir les innovations qui naissent sur le territoire angevin, les talents des jeunes étudiants, leurs potentialités pour l'économie de demain.

À QUI S'ADRESSE CE CONCOURS ?

Ce concours de jardins est destiné aux enfants et aux étudiants du territoire Angevin. Il s'agit de permettre aux jeunes d'exprimer leur créativité, leurs talents, de l'école primaire à l'enseignement supérieur mais aussi de créer une émulation entre les différents établissements.

CATÉGORIE 1
LES ENFANTS DE TROIS A ONZE ANS DU TERRITOIRE ANGEVIN (Angers et agglomération)

Ecoliers, jeunes des accueils de loisirs et autres structures d'accueil avec l'appui des enseignants dans le cadre scolaire, des animateurs dans le cadre périscolaire ou sur les temps de loisirs et des éducateurs dans le cadre de structures d'accueil.

CATÉGORIE 2
LES ÉTUDIANTS DU TERRITOIRE ANGEVIN ISSUS D'ECOLES SUPERIEURES

Des étudiants issus d'écoles supérieures du végétal, du paysage et de l'horticulture, de l'architecture, de l'art et du design.

Catégorie 1 : les enfants

CATÉGORIE 1
LES ENFANTS DE TROIS A ONZE ANS DU TERRITOIRE ANGEVIN (Angers et agglomération)

Angers Loire Métropole et Angers, pilotes du projet, ont confié à l'Association Terre des Sciences l'animation et la mise en œuvre de la catégorie 1 du concours.

L'objectif principal pour la catégorie 1 est de conduire les enfants, par la pédagogie, à développer leur créativité en explorant le jardinage, le langage artistique et les sciences (végétal, environnement…). L'Association Terre des Sciences accompagnera les enfants tout au long du projet, de la présentation de l'édition 2017 jusqu'à l'inauguration, en passant par les étapes de conception, de recherche, de réalisation.

La thématique proposée en 2020 est « Le jardin, c'est la santé »

À vous tous d'être créatifs !

Edition 2019

L'association Terre des Sciences, *centre de sciences, développe la culture scientifique, technique et industrielle tout au long de la vie, sur les grandes thématiques du territoire : végétal, santé, électronique, numérique, tourisme....*

L'action est inscrite au cœur de trois enjeux : éducatif, sociétal et économique. Elle est développée au travers d'ateliers pour les scolaires, de malles et d'expositions itinérantes, d'une saison culturelle (Nuit européenne des chercheurs, Fête de la science, conférences avec l'Institut Municipal...), de la découverte économique, de l'Ecole de l'ADN des Pays de la Loire, de quatre espaces multimédia installés sur Angers et Trélazé.
L'activité rayonne sur les Pays de la Loire. Terre des Sciences travaille avec les acteurs du pôle Végépolys dans la découverte du végétal afin que les Angevins s'approprient cette économie et en deviennent des ambassadeurs et que les jeunes viennent s'y former. L'association Terre des Sciences a impulsé l'idée de la marque « Hortensia d'Angers, Val de Loire ». Site Internet : www.terre-des-sciences.fr

MODALITES PRATIQUES

1. Se porter candidat

Pour se déclarer candidat, les structures remplissent la fiche de candidature jointe et la transmette **à Florence Boucard, de l'association Terre des Sciences**.
Les participants s'engagent alors à respecter le règlement du concours d'Angers Loire Métropole.

2. Accompagnement

Terre des Sciences est l'interlocuteur pour présenter, auprès de l'établissement scolaire ou l'accueil de loisirs, l'édition 2020, aider à la réalisation du dossier de candidature et animer les étapes du projet.

Terre des Sciences conseille et assiste les enseignants et les animateurs, qui souhaitent s'engager dans un tel projet.

3. Dossier de candidature

Les structures transmettent à Florence Boucard le dossier de candidature qui se compose des documents illustratifs,
Ce dossier doit décrire le projet végétal, artistique et culturel des enfants ainsi que sa dimension éducative, pédagogique et son rayonnement.

4. Sélection des projets sur dossier de candidature

Les structures, scolaires ou périscolaires de loisirs participantes sont sélectionnées sur dossier par un comité de sélection (20 projets maximum retenus).

5. Critères de sélection des dossiers de candidature

- Adéquation avec le thème
- Créativité et originalité (artistique, culturelle et végétale)
- Dimension éducative et pédagogique du projet (sensibilisation aux pratiques écologiques, rayonnement du projet, implication des enfants, références culturelles...)
- Rayonnement du projet

6. La convention d'engagement

Tout projet retenu donne lieu à la signature d'une convention d'engagement avec Angers Loire Métropole. Cette convention permet tout d'abord d'organiser la participation des candidats et notamment de justifier la présence des enfants et de leurs encadrants dans le parc de Pignerolle en dehors des horaires d'ouverture au public.

Elle permet également à Angers Loire Métropole de doter les projets de matériaux de base (pouzzolane, terreau...) et de participer aux dépenses à hauteur de 200 € dont : le bac en bois (palox), des bons d'achat (cf. fiche synthèse), et 20 € de matériaux gérés par Terre des

Sciences. Les participants s'engagent à respecter la convention et le règlement du concours dès sa signature.

7. Matériel

Pour toutes les structures participantes, des bacs en bois (palox) sont mis à disposition par Angers Loire Métropole. **Ils sont livrés en février 2020 dans les écoles et accueils de loisirs** et sont transférés sur le site d'exposition début juin 2020. Ces deux opérations sont prises en charge par Angers Loire Métropole.

8. Attribution des prix

Prix du public

Le public lors de sa déambulation dans le jardin, est invité à voter pour le « jardin enfant » de son choix sur un bulletin spécifique.

Prix des professionnels

Le jury des professionnels, composé d'acteurs des secteurs du végétal, du tourisme, de l'Education nationale, de l'environnement, du design et créativité, de la culture scientifique, évalue les créations sur le critère « qualité de la réalisation » et sur les mêmes critères que ceux de la sélection des dossiers de candidature.

Critères de sélection :

- Adéquation avec le thème
- Créativité et originalité artistique, culturelle et végétale
- sensibilisation aux pratiques écologiques
- Dimension éducative et pédagogique du projet
- Rayonnement du projet

9. Prix du jury

Le jury classe les 3 groupes lauréats.

Ces lauréats reçoivent un prix en nature en fonction du classement établi par le jury (valeur totale de 2.750 €).

10. Inauguration du concours / Participation des candidats

La remise des prix de la catégorie 1 a lieu le jour de l'inauguration du concours.

Une réception est organisée afin de remercier tous les enfants et leurs encadrants de leur participation.

Le stationnement des cars et minibus est organisé sur le parking du domaine de Pignerolle.

Le transport des enfants et de leurs encadrants n'est pas pris en charge par Angers Loire Métropole.

11. Règlement du concours

Le règlement du concours est déposé chez Maître MAINGOT, huissier de justice à Angers. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne en faisant une demande, par écrit, en indiquant nom, prénom et adresse à :

Direction Parcs, Jardins et Paysages
20 boulevard Lavoisier
49045 Angers cedex 01

Fiche synthèse,
Planning,
Fiche de candidature*
Dossier de candidature*

***À transmettre en un seul exemplaire à :**

Florence BOUCARD
Terre des Sciences,
2 rue Fleming - 49066 Angers cedex 01
f.boucard@terre-des-sciences.fr
Tél. : 02 41 72 14 21
Fax : 02 41 72 14 22

Fiche synthèse – catégorie enfants

Nature du projet	Concours annuel organisé par Angers Loire Métropole et Angers (Direction Parcs, Jardins et Paysages)
Enjeux	- Affirmer la vocation végétale du territoire et son savoir-faire - Renforcer la prise en compte de pratiques respectueuses de l'environnement
Objectifs	- Conduire les enfants, par la pédagogie, à développer la démarche scientifique et leur créativité en explorant le jardinage, le langage artistique et la science. - Valoriser le patrimoine végétal et les innovations du territoire - Rendre les Angevins ambassadeurs de leur territoire - Promouvoir le tourisme par la découverte des activités du territoire
Public concerné	Enfants de 3 à 11 ans du territoire Angevin (Angers et agglomération)
Structures participantes	Ecoles maternelles, primaires, accueils de loisirs et autres structures d'accueil d'enfants de 3 à 11 ans
Cadre de l'action	- Temps scolaires - Temps périscolaires (dont TAP) - Temps de loisirs - Temps mutualisés (scolaire + périscolaire / périscolaire + loisirs...)
Nature de l'action	Créer un jardin éphémère hors-sol sur le thème « Expression libre»
Etapes du concours	- Acte de candidature - Dépôt du dossier de candidature - Sélection des dossiers - Réalisation des jardins sélectionnés - Présentation des jardins sur un site d'exposition
Caractéristique du jardin	Bac (palox) d'environ 1m^3, livré avec ses fournitures (terreau, pouzzolane…)
Contraintes à respecter	- Ne pas PEINDRE le palox directement - Dimensions max. des structures décoratives : 2,30 m de haut (palox compris) sur 2,10 m de large (palox compris) - Respecter le sens de lecture du jardin, matérialisé par une croix - Animaux vivants INTERDITS dans la réalisation 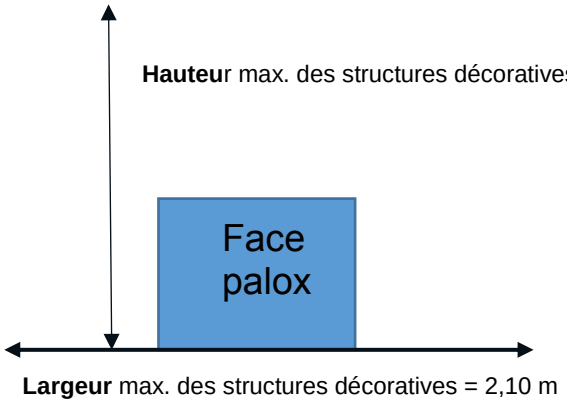

Critères de sélection : **- du dossier de candidature (janvier)** **- du jardin par le jury (juin)**	- Adéquation avec le thème - Créativité et originalité artistique, culturelle et végétale - sensibilisation aux pratiques écologiques - Dimension éducative et pédagogique du projet - Rayonnement du projet
Moyens mis à disposition	- Terre des Sciences anime et accompagne les candidats - Palox livré par Angers Loire Métropole - Plantes, graines, bulbes etc... fournis gratuitement grâce aux partenaires du pôle végétal et avec l'aide de Terre des Sciences - Participation d'Angers Loire Métropole à la réalisation du projet 200 €en matériel et matériaux : - dont 1 palox d'une valeur de 130 € pour ceux qui n'en disposent pas - 50 € en bons d'achats ou 180 € pour ceux qui disposent déjà d'un palox - 20 € de matériaux gérés par Terre des Sciences - Ressources sur le jardin d'école sur
Prix des lauréats	1 prix est remis aux 3 premiers candidats lauréats, en fonction du classement établi par délibération du jury
Interlocuteurs privilégiés	- **Terre des sciences** = animateur de la catégorie 1 - **Angers Loire Métropole – Angers // Direction Parcs, Jardins et Paysages** = co-organisateurs du concours - **Végépolys** = partenaire

Planning - catégorie enfants

Etape 1 – sept. 2019
- Réception et **lecture** de l'appel à projet

Etape 2 – de sept. au 18/10/2019
- **Envoi de la fiche de candidature** à Florence Boucard, Terre des Sciences

Etape 3 – 05/11 au 20/12/2019
- **Réflexion et constitution du dossier de candidature** avec les enfants
- **Envoi du dossier de candidature** à Florence Boucard, Terre des Sciences

Etape 4 – début Janvier 2020
- **Sélection sur dossier des projets** par le comité de sélection

Etape 5 – fin Janvier 2020
- Pour les projets sélectionnés, début de la **mise en oeuvre** concrête du projet, avec l'aide de Terre des Sciences et **signature de la convention d'engagement**

Etape 6 – Février 2020
- **Livraison** du palox et **remise de bons d'achat** par Angers Loire Métropole

Etape 7 – Mars à fin Mai 2020
- **Conception et réalisation** du jardin avec **remise gratuite à chaque structure participante** des plantes, graines, bulbes...fin avril/début mai à Terre des Sciences

Etape 8 – Début juin 2020
- **Transfert des jardins** en bac sur le site d'exposition par Angers Loire Métropole

Etape 9 – mi juin à septembre 2020
- Passage du **Jury, inauguration et remise des prix**
- **Ouverture** des jardins au public pour visite libre tout l'été

Etape 10 – fin sept. 2020
- **Retour du palox** dans les structures qui le demandent (pour une participation à l'édition suivante ou activité de jardinage) et **pris en charge par Angers Loire Métropole**

Fiche de candidature - catégorie enfants

A retourner avant le 01/11/19 à Florence Boucard*

A noter : Pour les écoles, une seule candidature est possible. Vous pouvez, au choix, opter pour une candidature relative au temps scolaire OU au temps périscolaire OU mutualisée.

STRUCTURE	
Nom	
Adresse	
Code postal **Commune**	
Téléphone	
Courriel	
Nom du responsable de la structure	
REFERENT (S) du projet (personne(s) accompagnant les enfants)	
Nom (s) – Prénom (s)	
Fonction (s)	
Téléphone (s) Fixe et Portable	
Courriel (s)	
Niveau ou âge des enfants	
Nombre d'enfants concernés	
Cadre de l'action (rayer les mentions inutiles)	Temps scolaire, Temps de Loisirs, Temps périscolaire : CEL-TAP-AST- Autre (préciser) : ……

Dossier de candidature - catégorie enfants

A retourner avant le 20/12/19 à Florence Boucard*

A noter : Pour les écoles, une seule candidature est possible. Vous pouvez, au choix, opter pour une candidature relative au temps scolaire OU au temps périscolaire OU mutualisée.

Participant :

- nom de la structure :
- cadre de l'action (1) : temps scolaire, temps périscolaires, temps de loisirs, autre temps, préciser :
- nombre d'enfants :
- nom (s) du référent (s) (2) :
- tel. portable du (des) référent(s) :
- mail (s) du (des) référent(s) :

Partenariats envisagés (facultatif) :

- Préciser les partenaires ou professionnels que vous souhaitez solliciter :

Pièce obligatoire à joindre au dossier, au choix (1) :

- Croquis- dessin
- Schéma- plan

Le Projet : Titre du jardin en corrélation avec le thème de l'édition

- Titre choisi :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Personne physique accompagnant les enfants tout au long du projet

Le Projet : décrire et résumer votre projet : objectif(s), démarche(s), attente(s), végétal, artisitique, pédagogique, éducatif ainsi que son rayonnement…(2 pages maxi)

Catégorie 2 : les étudiants

CATÉGORIE 2
LES ÉTUDIANTS DU TERRITOIRE ANGEVIN ISSUS D'ECOLES SUPERIEURES

La Direction Parcs, Jardins et Paysages d'Angers Loire Métropole et d'Angers, pilote du projet, coordonne la catégorie 2 :

● **dans les phases de montage du dossier de candidature** : réflexion sur le thème, conception d'esquisses et de plans des jardins, choix des plantes, choix des matériaux, sécurité,..
● **dans la recherche de partenariats,** avec l'aide de Végépolys
● **dans l'organisation et la logistique** nécessaire à la mise en œuvre jusqu'à la mise en place définitive sur le site d'exposition
● **dans l'installation du projet lauréat** en année N+1 sur un site au cœur d'Angers

La Direction Parcs, Jardins et Paysages accompagne les étudiants tout au long du projet.

La Direction Parcs, Jardins et Paysages, une même équipe de 234 agents pour gérer le patrimoine vert

Sur le territoire angevin : *5.000 hectares d'espaces naturels remarquables, 5 grands parcs communautaires, 50 kilomètres de circuit « Loire à Vélo », 350 kilomètres de sentiers pédestres.*
www.angersloiremetropole.fr /espaces naturels

A Angers : 550 *ha, 1.000 ha d'espaces naturels, 50 m² d'espaces verts par habitant, 1000 points végétalisés à entretenir, 150 points fleuris, 43 parcs, 110.000 arbres, 300.000 plantes produites en serres municipales, Gestion écologique*
www.angers.fr / la nature à Angers
twitter : @Angers_jardins

MODALITES PRATIQUES

Dans l'ordre des étapes du concours : voir planning page.26

ETAPE 1. Transmission de l'appel à projet 2020

Angers Loire Métropole transmets un dossier aux établissements, en direction des directeurs et/ou professeurs référents.

ETAPE 2. Des rendez-vous sont pris dès septembre 2019

1 référent du concours de la Direction Parcs, Jardins et Paysages, **se déplace dans les établissements afin de présenter l'édition 2019 (RDV calés pour septembre et octobre 2018).**

ETAPE 3. Fiche de candidature

1 document PDF est transmis au professeur référent, suite au RDV effectué au sein de l'établissement, **Afin de se déclarer candidat**, l'établissement doit transmettre **la fiche de candidature par e-mail** à la Direction des Parcs, Jardins et Paysages à halima.boulalouah@ville.angers.fr
Cette fiche doit être transmise avant la fin novembre 2018.

ETAPE 4. Dossier de candidature

Angers Loire Métropole demande aux étudiants de se projeter tel un professionnel répondant à une commande.

Les écoles fournissent **un dossier de candidature** :

- présentation de l'établissement,
- présentation des candidats,
- explication du projet : note d'intention expliquant l'histoire du jardin
- des esquisses, des plans
- des notices explicatives et techniques (détails listes végétaux et matériaux...)
- tout document valorisant le projet

Ce dossier n'est pas une synthèse mais bel et bien un dossier de candidature.
Toutes les pièces demandées doivent être transmises pour la fin décembre 2018.
Une pièce non rendue est considérée comme pénalisante pour le groupe.

ETAPE 5. Sélection des projets sur dossier puis devant un jury

Un comité de sélection, composé de professionnels*, retiendra 17 projets qui seront exposés à Pignerolle :

- La sélection se fera sur la qualité du dossier de candidature remis.
- Les dossiers déposés hors délais seront pénalisés lors de la présentation orale.

Chaque équipe de candidats est reçue à la Direction Parcs, Jardins et Paysages afin de présenter son projet au comité de sélection. Pendant 20 minutes (questions comprises) les étudiants présentent leur projet avec les moyens qui leurs sont propres : Powerpoint, visualisation 3D, vidéo, maquettes, supports papiers et autres,

**Le comité de sélection est composé de professionnels représentant les domaines suivants : Communication, Tourisme, Végétal, Paysage, Créativité et Culture, Enseignements.*

Lors de cet oral, les membres du jury se basent sur les critères de sélection suivants :

● **Adéquation avec le thème :** titre, note d'intention, explications apportées,

● **Qualité de présentation du projet :** dossier écrit, présentation orale, compréhension, supports de présentation,

● **Dimension territoriale :** Lien avec le patrimoine végétal du territoire (utilisation de matériaux et d'essences locales) ;

● **Innovation** : innovation variétale et l'innovation technologique.
Les étudiants dans la mesure du possible doivent valoriser des innovations variétales dans leur projet. Un espace dédié chaque année 'Jardin des Nouveautés', permet à des professionnels de présenter leurs nouvelles variétés au public.
Un lien est possible au sein des jardins des étudiants ; des étiquettes spécifiques sont fournies afin que les étudiants valorisent les innovations variétales, nos partenaires sur ce dossier sont : « Végépolys et le B.H.R.» ;

● **Dimension artistique, culturelle et créative :**
Qualité artistique, diversité des partenaires artistiques envisagés, originalité du projet,

● **Dimension environnementale :**
Dimension scientifique (cohérence des aménagements en lien avec le sol, choix des végétaux), facilité d'entretien, durabilité de l'aménagement (durée des floraisons, résistance aux conditions climatiques, …).
● **Dimension éducative :**
Dimension éducative et pédagogique vers le grand public, (indication des noms des plantes dans le jardin **obligatoire**)

● **Dimension territoriale :**
Des collaborations sont souhaitées et évaluées par le jury entre établissements afin de constituer un réseau de partenaires et d'échanger des pratiques en fonction du thème retenu : des étudiants horticoles et des étudiants d'art et design, des étudiants horticoles et des étudiants du paysage, une école primaire et des étudiants, etc.

ETAPE 6. Transmission des résultats et convention d'engagement

Les résultats seront connus après le passage de l'ensemble des groupes devant le jury de sélection.
Chaque candidat reçoit un courrier par e-mail qui les informe de la décision du jury.

Tout projet retenu **donne lieu à la signature d'une convention d'engagement avec Angers Loire Métropole et Angers.** Les participants s'engagent à respecter la convention **et** le règlement du concours.
Dès la signature de la convention d'engagement, les collectivités et le comité de sélection sont attentifs aux points suivants, éléments comptant pour la note globale :
● Professionnalisme des groupes (horaires respectés, recherche des partenariats, créativité, respect des délais) ;
● Projet visant un large public (rencontres intergénérationnelles, rencontres grand public, professionnels, …) ;
● Restitution et valorisation du projet (outils pédagogiques).
La signature de ce document s'effectue au parc de Pignerolle avec la présence de 2 techniciens qui vous donnerons les informations nécessaires à la phase de montage : attribution de votre parcelle, règles de sécurité, local outils, plateforme, circulation véhicules, accès au site, horaires etc...

ETAPE 7. Recherche de Partenariat

Les groupes ne reçoivent pas de budget, à part 200 € pour les faux-frais (carburant pour déplacements, petites fournitures et quincaillerie)
Le service comptabilité d'Angers Loire Métropole verse à l'établissement cette somme à partir de février 2019. Charge à l'établissement de restituer cette somme au groupe d'étudiants.

Une liste de plus de 200 entreprises (végétal et tous matériaux) **est remise à chaque groupe** après la sélection de leur projet. En amont, ces entreprises ont été informées du lancement de l'édition 2020 et du démarchage possible d'étudiants 'jardin d'expression 2020'

La mission des étudiants :

- **Ils doivent démarcher les entreprises, particuliers** (dons, récupération) afin de récupérer tous éléments nécessaires au montage de leur jardin. Certains matériaux sont fournis par Angers Loire Métropole.

- **Ils peuvent acheter directement aux entreprises**, à charge au groupe de trouver et gérer le financement (plateforme collaborative).

- **Ils doivent solliciter les entreprises** (par e-mail, par téléphone) ces contacts doivent dénotés du sérieux des étudiants. Un minimum d'informations est requis par le groupe concernant la palette végétale de l'entreprise que vous sollicitez et de ce que le groupe recherche précisément. (Texture, hauteur, parfum etc...).

- **Chaque groupe d'étudiants engage l'image de son établissement** dans ces rendez-vous professionnels. (Connaissance de la gamme végétale, des variétés). Lors de ces RDV, nous conseillons fortement aux groupes de se déplacer avec les supports nécessaires à la valorisation de leur projet.

Une réunion est mise en place afin d'expliquer et remettre aux étudiants les documents nécessaires à cette phase de partenariats (supports de communication et listes entreprises.

ETAPE 8. Phase de montage au parc de Pignerolle

Ce sont les étudiants qui définissent **leur planning de montage** aux dates et périodes qu'ils souhaitent (en fonction de leurs heures de cours, de stages en entreprises).

La période de montage s'établit d'avril à début juin 2020 dans un espace sécurité au parc de Pignerolle (Potager). 1 technicien sera l'interlocuteur privilégié pour toute intervention sur site**.**

Le montage des jardins est réalisé uniquement par les étudiants (et non par les jardiniers du parc de Pignerolle), la présence d'animaux vivants dans les projets est interdite (ex : poissons rouges dans les bassins). L'ensemble des végétaux devra être valorisé par de la signalétique de la part des étudiants (pas de signalétique d'entreprises).

Dans cette même période, **un panneau d'interprétation doit être conçu et fabriqué** afin de valoriser chaque projet en direction du grand public.
Ce panneau est à la charge financière d'Angers Loire Métropole (charte graphique) qui centralise les éléments validés par le professeur référent et transmis par l'étudiant pour chaque groupe d'étudiants.

Une réunion spécifique sera mise en place pour transmettre une feuille de route pour la remise des éléments.

ETAPE 9. Inauguration des jardins et ouverture au public

L'inauguration est prévue à la mi-juin de chaque année en présence d'élus et de journalistes.
Le public découvre les jardins **de mi- juin à fin septembre**.

ETAPE 10 et 11. Evaluation des jardins et remise des prix

Un jury se réunit plusieurs fois afin de noter chaque création **et apprécier la tenue dans le temps des jardins.**
Un dernier rendez-vous début septembre est mis en place afin de déterminer 3 lauréats.

Prix du public

Les jardins sont ouverts au public dès la mi-juin.
Le public est alors invité à voter pour le jardin de son choix sur un bulletin spécifique.

Prix des professionnels

Le jury des professionnels* évalue les créations sur l'ensemble de la période (de juin à septembre).
Le prix des professionnels **prend en compte les votes du public.**
** Le jury des professionnels est composé d'élus d'Angers Loire Métropole et d'Angers, d'un responsable de la Direction Parcs, Jardins et Paysages, de professionnels des domaines du paysage, de la communication, du tourisme, de la culture et de l'enseignement supérieur.*

Critères de notation

1. respect du thème
2. dimension artistique et culturelle qualité artistique, arts sollicités, originalité, lisibilité, traduction du thème
3. dimension environnementale cohérence technique, facilité d'entretien, durabilité de l'aménagement, développement durable
4. dimension éducative et pédagogique actions de sensibilisation, d'éducation, biodiversité, valorisation du patrimoine vert et du territoire
5. partenariats locaux / dimension professionnelle contacts avec entreprises, respect technique du cahier des charges, respect des contraintes, partenariats entre écoles

Les lauréats reçoivent leur prix en fonction du classement établi après délibération du jury :
1er prix : 1.500 €
2ème prix : 750 €
3ème prix : 500 €

12. Règlement du concours

Le règlement du concours est déposé chez Maître MAINGOT, huissier de justice à Angers. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne en faisant une demande, par écrit, en indiquant nom, prénom et adresse à :

Direction Parcs, Jardins et Paysages
20 boulevard Lavoisier
49045 Angers cedex 01

La Direction Parcs, Jardins et Paysages est l'interlocuteur des étudiants **pour conseiller et informer**

● **dans les phases de montage du dossier de candidature**, de conception, réflexion sur le thème, conception d'esquisses et de plans des jardins, choix des plantes, choix des matériaux, sécurité ; **sachant que ces éléments sont également sous la validation du professeur référent de l'établissement.**

● **dans les phases de démarchage des entreprises avec nos partenaires**

● **dans les phases de la recherche des innovations variétales** avec nos partenaires « Végépolys et le B.H.R.» ; chaque année les étudiants doivent prendre en compte le critère de l'innovation.

● **dans la phase de réception des éléments nécessaires à la fabrication des supports de communication : u**n référent du concours de la Direction Parcs, Jardins et Paysages est l'interlocuteur privilégié afin de centraliser ces éléments pour les 2 catégories. Des délais à respecter sont transmis dans une feuille de route aux étudiants. **Les étudiants doivent respecter les délais transmis sous couvert de leurs professeurs référents :**

- Fiches de partenariat : phase de démarchage
- panneaux d'interprétation : fabrication des panneaux
- panneaux des partenaires : fabrication des panneaux
  ELEMENTS A REMETTRE POUR LA MI MAI 2020
  (Voir feuille de route / étudiants 2020)

● **dans l'organisation et la logistique** nécessaires à la mise en œuvre jusqu'à la mise en place définitive du projet sur le site d'exposition :

- conseils dans le choix de matériaux et de végétaux car les fournitures et prestations suivantes peuvent être mises à disposition (sable, terre, grave, bois brut, gravillon, eau, électricité…),
- électricité sur place,
- outils de jardinage mis à disposition sur place et plateforme
- conseils sur la sécurité durant le chantier
- accessibilité du public.

Fiche de candidature*
Planning,
Feuille de route,

***À transmettre à :**

Direction Parcs, Jardins et Paysages
20 boulevard Lavoisier
49045 Angers cedex 01

ou par courriel à :
halima.boulalouah@ville.angers.fr

Planning – catégorie étudiants

Etape 1 sept. 2019
- **Réception de l'appel à projet par les étudiants/professeurs référents**

Etape 2 Septembre et octobre 2019
- **Déplacement d'Angers Loire Métropole** dans les établissements afin de présenter l'édition 2019

Etape 3 jusqu'à fin novembre 2019
- **Envoi de la fiche de candidature** à Angers Loire Métropole
- Réflexion du projet et **constitution du dossier de candidature**

Etape 4 fin décembre 2019
- **Envoi du dossier de candidature** à Angers Loire Métropole

Etape 5 Janvier et février 2020
- **Sélection des projets** par le comité de sélection

Etape 6 Février 2020
- **Transmission des résultats** de la sélection des projets
- **Signature de la convention d'engagement** pour les candidats retenus
- **Prise de RDV sur site** entre le technicienr référent de la phase montage et les étudiants

Etape 7 Février 2020
- **Recherche de partenariats** par les étudiants

Etape 7 Avril à début juin 2020
- **Mise en place des jardins** sur le site d'exposition

Etape 8 Mi-juin 2020
- **Inauguration** officielle et **ouverture des jardins au public**

Etape 9 Septembre 2020
- **Evaluation des jardins par un jury** (plusieurs passages de juillet à début septembre)

Etape 10 septembre 2020
- **Remise des prix**

Etape 11 Décembre 2020 Janvier 2021
- **Conception de l'adaptation du jardin gagnant** par les lauréats avec le service Maîtrise d'Oeuvre-Maîtrise d'ouvrage de la Direction Parcs, Jardins et Paysages,

Etape 12 été 2021
- **Exposition du jardin gagnant** sur un site, au coeur d'Angers

Fiche de candidature – catégorie étudiants

à retourner à la Direction Parcs, Jardins et Paysages par courriel à halima.boulalouah@ville.angers.fr

ETABLISSEMENT	
NOM	
Adresse	
Code postal **Commune**	
Téléphone	
Nom du directeur et assistante **+ courriel**	
Nom du professeur référent et secretaire **+ courriel**	
ETUDIANTS DU PROJET	
NOM - Prénom **+ courriel (écrit lisiblement en MAJUSCULES)**	-…… -…… -…… -…… -…… -…… -…… -…… -…… -…… -…… -……

Niveau d'étude	
REFERENT : 1 ETUDIANT DU PROJET	
NOM - Prénom	
Téléphone	
courriel (écrit lisiblement en MAJUSCULES)	

Feuille de route : Détails, délais, contacts

Administratif	**La fiche de candidature** est à remettre **avant fin novembre 2019** **Le dossier de candidature** est à remettre **avant fin décembre 2019** **La convention d'engagement** est à rendre signée du directeur de l'établissement **avant fin mars 2020**
Communication	① Le panneau d'interprétation - Transmettre les éléments texte, photos et note d'intention dès la sélection passée (français-anglais) ② Fiche de partenariat - Transmettre au fur et à mesure vos partenaires - L'ensemble des fiches devront être transmise **avant mi-mai 2020** derniers délais
Technique	① Végétaux Conseils dans le choix de vos plantes et orientation vers des professionnels ② Matériaux Angers Loire Métropole peut apporter paillis d'ardoise, terre, paillage, pieux de châtaignier, bois... → Fournir la liste quantitative des besoins **avant la phase de montage** (Lors du premier rendez-vous avec Christophe MAHÉ, cette liste devra être définitive) ③ Je n'arrive pas à trouver certains matériaux Si vous ne trouvez pas certaines fournitures, vous pouvez contacter Angers Loire Métropole, qui vous conseillera.
Phase de montage	- Angers Loire Métropole ne peut se substituer aux étudiants pour faire à leur place. - Christophe MAHÉ est là pour vous conseiller sur des aspects techniques et sécuritaires lors de l'installation. - Fournir obligatoirement un planning de présence, ou transmettre un email afin d'avertir de votre passage.

	- Les parcelles sont accessibles du lundi au dimanche, avec un code d'accès au potager (cadenas sécurisé).
Phase de démontage (Obligatoire)	- En octobre 2020, les étudiants devront revenir démonter leur parcelle et évacuer leurs éléments afin de remettre à plat la parcelle. - Attention : Vigilance sur le retour des végétaux aux entreprises qui vous auraient prêté des plantes.
Echange de mail entre nous	Lorsque vous nous adressez un email, merci de bien vouloir vous identifier en : - Nommant votre école - Nommant votre jardin

Administratif Halima BOULALOUAH - Assistante Mail : halima.boulalouah@ville.angers.fr Tèl : 02.41.22.53.09	*Votre contact pour :* - Centraliser les fiches de candidature et dossiers de candidature - Prise de rendez-vous avec les étudiants
Communication Lydia FOUCHER - Technicien Mail : lydia.foucher@angersloiremetropole.fr Tél : 02.41.22.53.26	*Votre contact pour :* - Toute question sur le déroulé du concours - Le panneau d'interprétation - La fiche de partenariat, le dossier de partenariat - Listes des entreprises partenaires - Respect des délais de fabrication
Technique 1 Technicien Coordonnées seront fournies ultérieurement Tél : 02.41.22.31.86 Tél : 06.73.18.95.34	*Votre contact pour :* - Signature de la convention d'engagement - Prise de rendez-vous à Pignerolle (attribution de votre parcelle, règles de sécurité, local outils, plateforme...) - Conseils végétaux - Conseils matériaux
Phase de montage et de démontage Christophe MAHÉ - Technicien Mail : christophe.mahe@angersloiremetropole.fr Tél : 06.84.51.30.75	*Votre contact pour :* - Conseils et prise de RDV pour le montage et le démontage

Cette opération se réalise grâce :

AUX CANDIDATS

- étudiants et professeurs référents, directeurs d'établissements d'enseignement supérieur
- enfants, professeurs, animateurs et éducateurs référents des écoles, accueils de loisirs et autres structures du territoire angevin.

AUX ÉQUIPES

- cadres, techniciens, équipes techniques et administratives, jardiniers de la Direction Parcs, Jardins et Paysages d'Angers Loire Métropole et d'Angers
- équipe d'insertion Atout métier Environnement

A L'ANIMATEUR DE LA CATEGORIE 1

- L'Association Terre des Sciences qui accompagne les candidats de la catégorie 1 du concours tout au long de leur projet.

AUX DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Direction de la Communication Ville d'Angers // Angers Loire Métropole
- Angers Loire Tourisme - Mission Tourisme Ville d'Angers // Angers Loire Métropole
- Mission Ancre - Angers Créativité & Culture- ALDEV Angers Loire Développement

AUX MEMBRES DES JURYS

Comité de sélection des projets, composé de professionnels représentant les domaines suivants : Communication, Tourisme, Végétal, Paysage, Créativité et Culture, Enseignements

Jury composé d'élus, responsables de la Direction Parcs, Jardins et Paysages, paysagistes, artistes, communicants, responsables du tourisme et représentants de Végépolys

AUX PARTENAIRES

- De l'opération : Végépolys, Bureau Horticole Régional
- Des candidats : entreprises professionnelles du végétal et autres structures

LES GRANDES ETAPES DU CONCOURS

PRÉSENTATION
de l'édition 2016

1

RÉFLEXION SUR LA THÉMATIQUE
par les candidats

2

DÉPÔT DU DOSSIER
de candidature par les candidats

3

SÉLECTION DES PROJETS
par des professionnels du territoire selon des critères définis dans le règlement du concours.
Catégorie étudiant : passage d'un oral de 20 minutes.
Catégorie enfant : sélection sur dossier.

4

RECHERCHE DE PARTENARIATS
En 2016, présence des étudiants au Salon du Végétal. Pour les enfants, c'est l'association Terre des Sciences qui assure cette étape.

5

PHASE DE «MONTAGE»
Les enfants préparent leur jardinière au sein de l'école, le palox est livré sur le site de Pignerolle par Angers Loire Métropole.

Les étudiants interviennent sur site dès avril et jusqu'à fin mai.

6

PASSAGE DU JURY

7

INAUGURATION des jardins à la mi-juin en présence de Dominique Brejeon maire de Saint-Barthélemy-d'Anjou, vice président d'Angers Loire Métropole, d'Isabelle Le Manio élue des Parcs, jardins et paysages et du président de Végépolys.

8

REMISE DES PRIX
Enfants :
Remis lors de l'inauguration en juin
Adultes :
Remis en novembre

9

EXPOSITION DU GAGNANT
Place du Ralliement

10